



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190207-2019_02_022-DE

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

2019-02-022 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, François-Didier BASSET, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Alain ARNOUD, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Dominique BERNESCUT, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, James SEYNAT, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Jean-Luc LAMAISON, Jean-Luc BARBEYRON, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Armand REIS-FILIBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Odile LUMINO pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard NADEAU pouvoir à Sylvie BOISSEL, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU RENOUVELLEMENT DE L'ARCHITECTURE DE STOCKAGE ET DE L'INFRASTRUCTURE DE VIRTUALISATION

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des Marchés publics et des Affaires juridiques,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 traitant de la constitution de groupement de commandes ;

Vu la volonté de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) et de la commune de Libourne de s'engager dans la mutualisation de leurs achats afin d'en réduire les coûts, dans le sens d'un intérêt budgétaire partagé ;

Considérant la nécessité pour La Cali et la commune de Libourne de lancer un marché pour procéder au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation ;

Considérant que la constitution d'un tel groupement implique la signature d'une convention constitutive approuvée par ses membres ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de constituer un groupement de commandes relatif au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative au renouvellement de l'architecture de stockage et de l'infrastructure de virtualisation désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement.

Ces membres sont les suivants :

- Monsieur Gérard HENRY
- Madame Monique JULIEN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 15 février 2019
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

